

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

-----  
SECRETARIAT GENERAL 3-

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DE LA PLANIFICATION

-----  
DIVISION DU PERSONNEL  
-----

D ECRET N° 79/409/ETR-SG/DAAP/DP

du 7 Juillet 1979

portant nomination de Monsieur MATOKO  
Albert en qualité d'Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire de  
la République Populaire du Congo en  
République Populaire de Chine  
à BEIJING.

-----  
LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE  
LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte N° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979;

Vu le Décret N° 61-143/FP du 27 Juin 1961 portant statut  
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la  
République;

Vu le Décret N° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de  
rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires et  
assimilés en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants;

Vu le Décret N° 78/148 du 1er Mars 1978 fixant les attri-  
butions et portant réorganisation des structures du Ministère des  
Affaires Etrangères et de la Coopération;

Vu le Décret N° 78/666 du 6 Novembre 1978 portant restructu-  
ration des Ambassades de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N° 76/288/ETR-SG/DAAP/DP du 7 Août 1976 portant  
nomination de Monsieur SAMBA Oscar en qualité d'Ambassadeur Extraor-  
dinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en  
République Populaire de Chine;

Vu le Décret N° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur MATOKO Albert, Inspecteur de l'Enseignement  
Primaire précédemment Chargé d'Affaires de la République Populaire  
du Congo en Empire Centrafricain, est nommé Ambassadeur Extraordinaire  
et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en République  
Populaire de Chine à BEIJING en remplacement de Monsieur SAMBA Oscar  
appelé à d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 2. - Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement; le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération; le Ministre du Travail et de la Justice; Garde des Sceaux; le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service. L'intéressé à BEIJING sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

BRAZZAVILLE, le 7 JUILLET 1979

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

*Falu*  
Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Colonel Louis SYLVAID-GOMA

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

*Mehane*  
Pierre N Z E

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA

*Henri*  
Henri L O P E S

AMPLIATIONS :

Présidence République.....	2
CAB/PM.....	2
Départ. Rel. Ext.....	2
Aff. Etr. Coop.....	3
Amb. BEIJING.....	2
DFP.....	2
DB.....	2
DGF.....	1
SGCM/PC.....	2
Intéressé.....	1
Dossier.....	5
JORFC.....	1

*[Signature]*